

*Département  
des  
Yvelines*

*Versailles, le 12 JUL. 2024*

*Le Président,*

*Cher*

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Département fait face à des difficultés financières extrêmement graves, d'une ampleur inédite. Jamais, par le passé, ses grands équilibres financiers n'ont été remis en question aussi brutalement, sa capacité d'autofinancement ayant été divisée de près des deux tiers entre 2022 et 2023.

La chute vertigineuse des droits de mutation à titre onéreux liée à la crise immobilière, qui a représenté une perte de recettes de 140 M€ pour le Département l'année dernière, se poursuit à un rythme quasi-identique sur le premier semestre 2024. Couplée à une disparition presque totale de sa dotation globale de fonctionnement depuis 2014 et au non-remboursement par l'Etat des dépenses d'aides sociales que nous réalisons pour son compte, l'ensemble de ces pertes financières engendre un manque à gagner d'un demi-milliard d'euros que le Département doit supporter sur un budget de fonctionnement de 1,2 milliard d'euros !

Ne disposant plus d'aucun levier fiscal depuis la dernière réforme des collectivités locales en 2021, le Département doit procéder à un ajustement drastique de ses dépenses pour assurer le maintien de l'équilibre de ses comptes. Le plan d'économies que j'ai engagé à l'automne 2023 se révèle insuffisant et de nouvelles mesures sont donc indispensables.

Le Département est ainsi contraint de se recentrer sur ses compétences essentielles et de suspendre ou réduire très fortement ses autres interventions. Un plan de départs volontaires a par ailleurs d'ores et déjà été adopté par l'Assemblée départementale le 21 juin dernier.

Depuis le début de cette crise, j'ai souhaité limiter au maximum ses effets sur la politique d'aide au bloc communal, car je sais combien le soutien départemental est essentiel à la réalisation de vos projets. Après avoir fait le choix de vous faire profiter de nos capacités d'investissement, en multipliant par quatre, entre 2017 et 2023, le montant de nos aides allouées à vos projets, ces perspectives financières critiques nous obligent à prendre des décisions difficiles. Tous les scénarios ont été étudiés par l'Assemblée départementale.

En premier lieu, le Département a choisi de préserver son soutien indéfectible aux communes rurales, qui disposent des moyens financiers les plus limités. Ainsi, comme je l'ai affirmé dans mon courrier en date du 12 février 2024, l'adoption de nouveaux contrats ruraux et des contrats ruraux Yvelines+ se poursuivra selon les mêmes modalités et les engagements financiers pris seront tenus.

En revanche, l'adoption de nouveaux contrats avec les collectivités de plus de 2 000 habitants, qui correspondent aux engagements financiers les plus importants, ne pourra pas reprendre en 2024, sauf cas exceptionnel. Pour les projets qui ne pourraient pas attendre un engagement départemental, et sur demande de la collectivité concernée, le Département continuera d'octroyer des autorisations de commencement anticipé des travaux, étant précisé que cet octroi ne préjuge ni de l'obtention d'un financement départemental, ni de la date d'adoption d'un éventuel contrat.

Par ailleurs, le Département ne pourra maintenir certaines facilités d'adaptation des contrats en cours :

- Une opération non démarrée ne pourra plus être remplacée par une autre ;
- Il ne sera plus possible de réaffecter/reventiler le financement départemental entre les opérations d'un même contrat, même si le financement n'augmente pas ;
- Une opération inscrite à un contrat qui n'aurait connu aucun commencement ne pourra plus bénéficier d'une prorogation de sa date de démarrage (caducité de démarrage). Le financement départemental afférent sera perdu.

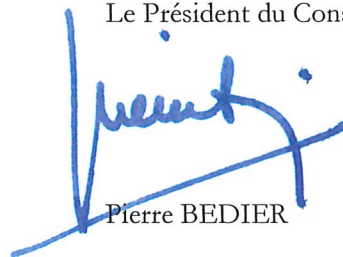
Enfin, comme je l'ai indiqué, si les engagements pris au titre du « Triennal voirie / VRD » 2020-2023 seront également honorés, j'ai décidé de faire de 2024 une année blanche en termes de nouveaux engagements. Je reviendrai vers vous quant à l'avenir de ce dispositif d'ici la fin d'année.

Il m'apparaît indispensable de porter à votre connaissance ces mesures douloureuses mais inévitables pour permettre au Département de surmonter cette crise financière d'une effrayante gravité. Je mesure toutes les difficultés qu'elles impliquent mais il est de ma responsabilité de ne pas engager le Département sur une trajectoire financière encore plus périlleuse et incertaine pour son avenir.

Malgré ce contexte difficile, soyez assuré du soutien plein et entier des équipes de la collectivité à vos côtés, afin que nous traversions ensemble ces temps difficiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus*  
*dévoués.*

Le Président du Conseil départemental des Yvelines,



Pierre BÉDIER